

La gestion concertée des ressources naturelles en zone soudanienne d'Afrique centrale : intérêts et limites

Ali Brahim BECHIR*, Adam ABDELKERIM**, Kain VERMOND***,
Aboubakar MOUSSA****, Chantal Yvette KABORE-ZOUNGRANA*****

*Laboratoire de recherches vétérinaires et zootechnique, Lrvz, route de Farcha, BP 433,
N'Djaména, Tchad – ali_brabe@yahoo.fr

**Ministère de l'élevage, N'Djaména, Tchad

***Université de Bangui, Avenue des martyrs, BP 1450, Bangui République centrafricaine

****Mission d'études pour l'aménagement et le développement de la province du Nord,
MEADEN, Garoua, Cameroun

*****Laboratoire d'études et de recherches des ressources naturelles et des sciences de
l'environnement, LERNSE, Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso, UPB, Burkina Faso

Résumé — La croissance démographique et la forte monétarisation des marchés ont provoqué d'importantes mutations socioéconomiques et environnementales en Afrique centrale. Il en résulte une compétition accrue dans l'exploitation des ressources, entraînant des situations conflictuelles lourdes de conséquences. Face à cette situation, les Etats et plusieurs organismes de développement se sont mobilisés pour élaborer des schémas de gestion concertée en vue d'une gestion durable des ressources. L'objectif de cette étude est d'analyser les gestions concertées conçues et animées dans cette zone. La méthode utilisée s'appuie sur la bibliographique et des entretiens individuels ou de groupe menés auprès des projets, d'organisations paysannes et de personnes ressources. L'approche participative en tant que méthodologie d'intervention en milieu rural est relativement récente en Afrique centrale. Elle s'inscrit dans le contexte de démocratisation, de décentralisation et de désengagement des Etats des secteurs de production. Bien qu'elles constituent une voie intéressante pour une plus grande implication des populations dans la gestion des ressources, les démarches participatives n'ont pas suffisamment pris en compte les besoins réels des acteurs et le rôle social et économique des ressources. Face à l'augmentation des compétitions et des conflits, les systèmes juridiques et traditionnels actuels se heurtent à des difficultés pour régler l'accès aux ressources. Pour qu'une gestion concertée soit opérationnelle et viable à long terme, sa reconnaissance juridique s'impose. Celle-ci doit se traduire par son adoption au niveau politique comme méthodologie d'intervention en milieu rural, permettant l'association active et responsable des populations dans la gestion des ressources naturelles.

Abstract — *Joint management of natural resources in the sudanian zone of Central Africa: values and limits. Population growth and the considerable monetization of markets have caused major socio-economic and environmental changes in Central Africa. The result is increased competition for resource use, resulting in conflictual situations with heavy consequences. Given the situation, several states and development agencies have developed joint management strategies for sustainable resource management. The aim of this study was to analyse the joint management strategies developed and applied in this zone. The methodology used included bibliographic research and interviews with individuals or groups involved with projects, farmer organizations and key people. In Central Africa, a participatory approach to intervention methodology is relatively recent in rural areas. It is part of the current move towards democratization, decentralization and state withdrawal from production sectors. Although it is an interesting way of increasing people's involvement in resource management, participative approaches have not taken into account the real needs of stakeholders and the social and economic role of resources. In the face of increasing competition and conflicts, the current traditional and legal systems are also having difficulty regulating access to resources. In addition, legal recognition is essential if joint management is to be operational and viable in the long term. In other words, it needs to be adopted as the intervention methodology in rural areas at a political level, thus bringing people together in the active and responsible management of natural resources.*

Introduction

Les récentes évolutions socio-économiques et environnementales en zone des savanes d'Afrique centrale ont provoqué des mutations profondes dans les paysages ruraux et les systèmes de production (Magrin, 2000). Dans les terroirs, la croissance démographique a entraîné une saturation des espaces. Les territoires et les ressources qui relevaient de la souveraineté d'une communauté locale ne sont plus respectés par les autres acteurs. On assiste à une compétition accrue pour l'accès et l'utilisation des ressources entre plusieurs groupes, provoquant ainsi leur dégradation. Dans de telles situations, la convention sur la diversité biologique signée à Rio en 1992 préconise la conservation *in situ* des espèces et des ressources. L'une des préoccupations des Etats est une meilleure gestion des ressources à travers la mise en place de gestions concertées. Bien qu'expérimentées depuis plusieurs années, et malgré les évolutions indéniables qu'elles ont entraînées dans la mise en œuvre de projets, les approches participatives se trouvent toujours face aux mêmes interrogations sur leur efficacité et leur pertinence (Lazarev et Arab, 2002). Malgré de nombreuses évaluations et analyses comparatives effectuées (Lavigne Delville, 2001 ; Kumar et Kapoor, 2003), il est toujours aussi difficile, face aux critiques qu'elles soulèvent, de prouver l'efficacité de ces démarches dans une diffusion plus généralisée de leurs innovations et des expériences acquises (D'Aquino, 2007 ; Bonnet, 2005). L'objet de cet article est, dans le cadre d'une étude rétrospective, d'établir un état des lieux et de dégager les perspectives des approches de gestion concertée mises en œuvre en zone des savanes d'Afrique centrale. En ouvrant des axes de réflexions, cet article veut apporter des éléments d'analyse axés sur des expériences de gestion participative menées pendant plusieurs années dans les savanes d'Afrique centrale. Pourquoi les populations locales se montrent-elles peu disposées à souscrire à l'objectif de projets de gestion des ressources, visant pourtant à garantir durablement une action écologique responsable ? Pourquoi en dépit d'énormes investissements, les populations n'arrivent-elles pas à assurer une amélioration du contrôle et de la gestion des ressources ? Nous tenterons d'apporter des réponses à ces interrogations par une analyse de certains aspects de la gestion concertée. Deux hypothèses de recherche ont été émises : (i) de nombreux échecs de politiques de gestion participative des ressources naturelles dans les savanes d'Afrique centrale proviennent de l'absence ou de l'insuffisance d'implication des acteurs concernés ; (ii) pendant longtemps les programmes de développement se sont plutôt focalisés sur une perception technicienne et ont valorisé des solutions sectorielles.

Méthodologie

La méthode utilisée a été celle d'une analyse documentaire sélective orientée vers l'exploitation des publications récentes et d'une série de rapports et de conventions élaborés par des organismes de développement locaux impliqués dans la gestion participative. Des entretiens ont également été menés auprès de deux types d'acteurs :

- des acteurs institutionnels : les structures d'encadrement, les services décentralisés de l'Etat, des projets, des programmes de développement et les administrations communales ;
- des organisations et associations villageoises, des chefs de village et des leaders d'opinion.

Ces entretiens ont porté sur les enjeux de la gestion des ressources naturelles, les perceptions des acteurs concernant les projets ayant mis en œuvre la gestion concertée et la pertinence des démarches. Cette approche nous a permis de mettre au point une grille de lecture sur les démarches participatives élaborées et d'appréhender leurs atouts et leurs faiblesses. Les critiques se situent sur les points d'intérêts entre acteurs, l'animation à l'égard des parties prenantes, la détention du pouvoir foncier et politique.

Résultats et discussion

Historique de la gestion concertée

Les premiers projets de développement ont été introduits vers les années 1960-1970. C'était la période des projets « productivité » à l'échelle des parcelles. Il s'agissait, à l'époque, d'une diffusion des messages techniques simples aux producteurs grâce à un encadrement lourd et directif basé sur l'introduction des innovations. Les années 1960 ont été marquées par la politique de vulgarisation qui n'a en fait rien apporté de nouveau car les populations rurales sont restées très prudentes face aux aléas climatiques ou financiers. La fin des années 1970 a été l'ère des projets « intégrés ». Les projets étaient

plutôt préoccupés du « bien-être » des populations rurales et les actions menées étaient plutôt juxtaposées mais nullement intégrées. Les années 1980-1990 furent celles de la « gestion des terroirs villageois ». La prise en compte des réalités du monde rural a fortement évolué durant ces années. Les approches dites « gestion des terroirs » ont indéniablement participé à une plus grande implication des populations dans les diagnostics et la mise en oeuvre des actions d'aménagement.

Les années 1990 ont été celles des « réorientations ». L'accent est plutôt mis sur les processus d'accompagnement des acteurs locaux dans l'élaboration des règles collectives. Cette démarche favorise l'émergence d'instances locales qui, constituées d'abord de manière informelle, jouent le rôle de plateforme de négociation. L'objectif est d'appuyer la mise en place progressive de structures de gestion concertée ou de dynamiser les structures existantes. Plusieurs projets de développement s'inscrivent depuis plusieurs années dans cette logique. Même si le contexte des interventions varie, toutes les expériences ont cependant en commun la restauration, la conservation ou la gestion des ressources par et pour la population.

Quelques méthodes utilisées : les outils participatifs

Plusieurs méthodes ont été utilisées lors de la mise en place de la gestion concertée. Parmi celles-ci on peut citer la MARP et la GRAAP qui sont une combinaison d'approches sociologiques et géographiques ; elles ont fait leur preuve dans le diagnostic rural participatif. Les outils MARP présentent l'avantage de faire participer les populations au diagnostic, de développer la communication au sein de la communauté de base et des structures d'appui. Toutefois, les travaux de Kpowka (1996) sur l'approche participative et genre en RCA ont mis en exergue la réticence de certains acteurs à intégrer résolument cette approche dans leur comportement quotidien pour cause de manque de profits personnels.

Typologie des gestions concertées des ressources naturelles

La gestion concertée est une « situation dans laquelle au moins deux acteurs sociaux négocient, définissent et garantissent entre eux un partage équitable des fonctions, droits et responsabilités de gestion d'un territoire, d'une zone ou d'un ensemble donné de ressources » (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2000). Plusieurs approches de gestion participative ont été mises en place dans les savanes d'Afrique centrale. Celles-ci ont développé une dynamique très variable en fonction des spéculations des différents acteurs. Il est donc très difficile dans ces conditions de caractériser les plates formes dans la mesure où les structures paysannes qui collaborent avec ces projets ne sont que les émanations de ces derniers et taillés en fonction des objectifs visés. Nous retiendrons dans le cadre de la présente étude, la typologie proposée par Bonnet (2003), qui distingue 4 grands types de situations laissant apparaître des niveaux d'implication très différents des populations :

- 1 « Autonomie, décentralisation » : prise de décision autonome, pilotage d'équipes techniques, recherche de financement, gestions et contrôle ;
- 2 « Cogestion » : partage des prises de décision, partenariat et systèmes paritaires ;
- 3 « Concertation, négociation » : la population donne son avis, pose des questions ;
- 4 « Participation » : la population est associée et consultée. Elle fournit des informations, assure une main-d'œuvre ou une contribution monétaire.

Dans la mise en oeuvre des projets, les types 3 et 4 sont souvent rencontrés, alors que le type 1 est rare. Les mesures correctives à l'occasion de missions d'évaluation de certains programmes ont permis leur évolution vers le type 3. En Afrique centrale, certains projets ont dès le départ développé le type 2.

Pourquoi une gestion concertée des ressources naturelles ?

D'un multiusage de l'espace vers une évolution globale des conditions d'exploitation

La pluralité d'usages simultanés ou successifs de l'espace est l'une des caractéristiques des savanes d'Afrique centrale. En effet, chaque système d'exploitation se réfère à un espace lié à la ressource faisant l'objet de l'exploitation. Les espaces sont donc utilisés simultanément ou diachroniquement par plusieurs types d'exploitants. Ainsi, les utilisations du milieu se succèdent ou se superposent selon la ressource et l'espace concernés (tableau I).

Tableau I. Multiusage de l'espace exploité dans les savanes d'Afrique centrale.

Espace-ressources Espaces fonciers	Pastoral	Cynégétique	Agricole	Forestier
Champs				
Jachères				
Terres de réserves				
Forêts				
Points et cours d'eau				
Couloirs de transhumance				

Source : adapté de Barrière (1996).

Politique d'ajustement structurel, décentralisation et gestion des ressources naturelles

Les processus de décentralisation et de gestion participative sont récents en Afrique centrale. Parmi les travaux les plus récents sur cette thématique, figurent ceux de Ribot (2004 et 2007) dans le cadre du WRI. Le processus de démocratisation en milieu rural avec la mise en place des collectivités territoriales décentralisées a été l'un des faits marquants des dynamiques de transformation du monde rural (Hulme et Murphree, 2001). Cette nouvelle réforme politique concernant la gestion décentralisée des ressources a été engagée au Cameroun depuis 1994¹ alors qu'au Tchad, le cadre juridique de la gestion des ressources n'a évolué que récemment. Même s'il apparaît pour le moment prématuré de tirer une quelconque conclusion sur l'effet d'une telle dynamique sur le développement rural, quelques exemples riches d'enseignements indiquent bien que celle-ci a permis une bonne maîtrise de certains piliers du développement rural.

Les PAS ont également été en grande partie à l'origine de la transformation de l'environnement productif agricole. La mise en oeuvre de ces programmes a fortement favorisé le renforcement et l'accélération de la dynamique organisationnelle engagée par les populations rurales.

Éléments d'analyse de la gestion concertée des ressources naturelles

Intérêts de la gestion participative

Les ressources naturelles présentent pour les populations locales un intérêt socio-économique certain et leur permettent de satisfaire leurs besoins fondamentaux. Il semble donc essentiel de les sauvegarder et de les utiliser rationnellement dans un but de développement durable. Dans ce contexte, la gestion concertée est le seul moyen d'aider à mettre fin à leur exploitation déraisonnée et de favoriser leur gestion durable. C'est une méthodologie fondée sur l'établissement d'un dialogue permanent entre populations et agents techniques, sur le respect mutuel, sur le principe du partenariat et la connaissance du savoir-faire local. Centrée sur l'appui à l'émergence d'instances locales de gestion intercommunautaire des ressources, elle offre un terrain d'analyse particulièrement intéressant du processus d'élaboration et de mise en oeuvre de chartes de territoire et de conventions locales de gestion des ressources. Cette approche a également élargi le dialogue et les prises de décision à un certain nombre d'acteurs locaux qui en étaient généralement écartés. Le travail important qui a été fait en matière de gestion concertée des ressources et les mesures à promouvoir pour leur gestion durable est indéniablement générateur d'*empowerment*.

Plusieurs analyses faites sur la politique du développement local et la mobilisation communautaire autour d'une ressource (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2004 ; Benzhaf et Kirsh-Jung, 2005) montrent que la mise en place d'une telle structure locale de concertation peut contribuer à renforcer davantage la mise en oeuvre du processus de décentralisation en cours. Les principaux enjeux de la gestion participative sont d'ordre méthodologique, technique et politique (Bonnet, 2003). Les chercheurs se retrouvent ainsi

1 Le Cameroun constitue un cas pilote dans la sous-région. Il s'est doté d'un nouveau code forestier en 1994. C'est une référence en Afrique centrale. Au Tchad, le cadre juridique des ressources naturelles n'a évolué qu'en juin 2008 avec l'adoption de la loi sur le régime de la forêt, de la faune et des ressources halieutiques.

2 La mise en place des gestions concertées montre le besoin de renforcer les capacités de prise des décisions des acteurs locaux responsables de la gestion collective au niveau local. Ainsi donc, pour concilier l'exploitation et la conservation des ressources à long terme, les collectivités locales doivent être dotées de très bonnes capacités techniques et politiques.

face à des questions de développement, d'environnement ou de démocratisation pour lesquelles une partie importante de la réponse dépend du contexte socioculturel, des logiques et des comportements des acteurs concernés (D'Aquinot, 2007). Même si elles n'ont pas réussi à s'imposer durablement, les démarches participatives restent une voie intéressante pour une plus grande implication des différents groupes d'acteurs dans la mise en œuvre d'un développement durable.

Les limites de la gestion concertée

Bien qu'expérimentées depuis plus de trente ans, et malgré les évolutions indéniables qu'elles ont entraînées, les approches participatives se retrouvent toujours face aux mêmes interrogations sur leur efficacité et leur pertinence (Lazarez et Arab 2002). Aussi, est-il indispensable aujourd'hui que les démarches participatives proposent ensemble et de façon coordonnée une grille de lecture de leurs enjeux, de leurs objectifs, de leurs modalités et de leurs limites, et qui prenne en compte les doutes pertinents qu'elles soulèvent (D'Aquinot, 2007).

Déficiences intrinsèques des projets et stratégies d'intervention souvent inadaptées

La mise en œuvre des approches participative dans les savanes d'Afrique centrale est très hétérogène et recouvre des pratiques diversifiées. Elle a souvent consisté à définir des règles de gestion en donnant la priorité à la rationalité technique. Plusieurs projets de gestion sont restés rivés sur des actions d'aménagement physique, prenant rarement le risque de s'investir sur des questions induisant des négociations délicates avec les pouvoirs locaux. Peu fiables et dans la plupart des cas non viables, les structures locales ont eu des effets assez faibles. Pour certaines populations, les démarches mises en place par certains projets ou programmes sont des facteurs de perturbation. En réalisant des ouvrages, ces projets provoquent des conflits car chaque groupe d'acteurs cherche à se les approprier.

La désagrégation de l'organisation sociale traditionnelle

Les sociétés traditionnelles constituaient autrefois des systèmes relativement fermés dans lesquels les ressources étaient gérées par des mécanismes complexes de réciprocité et de solidarité. Ces systèmes de gestion étaient profondément ancrés dans les cultures locales et tenaient compte des différences de pouvoir et d'influence. Le dialogue et la discussion entre les parties prenantes sur la base de l'expérience pratique étaient très courants au sein de certaines de ces sociétés. Celles-ci s'exprimaient dans des règles qui s'imposaient à tous les membres. Ce sont là des preuves que ces sociétés étaient déjà dotées des capacités pour gérer leurs ressources. L'appropriation collective était généralement répandue et constituait un élément crucial de cohésion et de durabilité des systèmes traditionnels de gestion des ressources naturelles.

L'adhésion à de nouvelles valeurs s'est traduite par la désintégration des systèmes locaux de gestion de ressources et a fini par entraîner une perte de pouvoir et d'autonomie ainsi qu'une déresponsabilisation des communautés locales (Barrière, 1995). Les pratiques communautaires de gestion des ressources basées sur le tâtonnement et de longues discussions ont donc fait place à des pratiques coercitives dictées par les lois, les règlements et les services auxiliaires.

Un cadre juridique inadapté ou inexistant

Les modes d'intervention observés diffèrent selon le secteur concerné et sont parfois contradictoires alors qu'ils s'adressent aux mêmes populations. Une des difficultés majeures dans la mise en œuvre des systèmes de gestion concertés réside dans l'instauration de modalités de contrôle de l'application des règles d'exploitation du milieu. La reconnaissance par les populations locales d'une gestion environnementale viable doit reposer sur les schèmes intrinsèques aux sociétés, plus précisément aux groupes socio-ethniques (Tache et Irwin, 2003). La mise en œuvre de la gestion concertée n'est pas utopique en soi mais sa concrétisation nécessite la mise en place d'un système juridique adéquat. Toutes ces raisons s'inscrivent dans la logique d'une prise en compte insuffisante de la rationalité socio-économique et la faiblesse des incitations émanant de l'environnement politique, institutionnel et économique.

Les risques des mesures incitatives ou « achat de la confiance »

L'obligation de réussir et de produire rapidement des résultats tangibles conduit les projets à proposer des incitations de façon inconsidérée sans lien avec la gestion des ressources. L'instauration d'un climat de confiance ne signifie pas « achat de la confiance » à travers la réalisation de mesures d'accompagnement sectorielles qui ne correspondent pas le plus souvent aux priorités ressenties. L'incitation la plus forte à adhérer à la politique de gestion concertée devient ainsi fortement tributaire des avantages matériels, pourvu

que ceux-ci présentent des retombées positives en termes d'accroissement de revenus et d'amélioration des bases de subsistance. Ce genre de mesures paralyse les initiatives personnelles des acteurs et les projets engagés souffrent in fine d'un manque d'appropriation.

Non concordance entre le cadre temporel et spatial pour la planification et la mise en œuvre des approches de gestion concertée

La notion de temps et d'espace diffère selon les projets ou les populations. Les projets s'en tiennent souvent à l'observation de délais formels comme ceux arrêtés dans les planifications. Ils ne donnent jamais la priorité au dialogue sur les expériences, les appréciations et l'apprentissage actif. Dans ce cas, l'implication des parties prenantes au processus de gestion des ressources naturelles se trouve souvent ébranlée. Dans la plupart des cas, les projets se trompent d'échelle et ne prennent pas en compte l'ensemble des ayants droits. Une des raisons de l'échec relatif de l'approche participative dans les projets de gestion des ressources naturelles autour des aires protégées résulte d'une gestion inadéquate des questions foncières et des règles d'accès entre les aires de conservation et les aires de production des populations rurales (Binot et Joiris, 2007 ; Bonnet et Lartiges, 2004). Une telle approche sectorielle n'a guère contribué à résoudre les problèmes de dégradation des ressources.

Une politique de décentralisation encore embryonnaire et balbutiante

Le processus de décentralisation évolue différemment selon les pays. Si au Cameroun il est très avancé, ce n'est pas le cas en RCA ou au Tchad. Les programmes de décentralisation, de prise de décisions concernant les ressources souffrent d'une méfiance des gouvernements vis-à-vis des communautés rurales (Lavigne-Delville, 2001). Ainsi, la délégation des droits d'usage reste limitée car il n'est pas évident que l'Etat, du moins ses agents se départissent rapidement de certains de leurs prérogatives notamment le contrôle et la répression dans le cadre de l'exploitation des ressources.

La décentralisation porte aussi en elle-même des risques de mise en place de nouvelles réglementations exclusives, de perturbation de l'équilibre actuel (Lavigne-Delville, 2001). La création de la commune d'élevage en RCA afin de mettre fin aux conflits agriculteur-éleveur en est un exemple. Si au Cameroun l'autorité de l'Etat s'exerce et s'impose, cela n'est pas le cas en RCA ni au Tchad à cause des conflits armés et de l'insécurité qui perdurent. Pour ces deux derniers cas, l'Etat sous ses différentes formes n'a jamais eu aussi peu de légitimité.

Conclusion

La plate forme de concertation en tant que méthodologie d'intervention en milieu rural est relativement récente dans les savanes d'Afrique centrale. Les résultats observés sur le terrain dans des contextes très variés sont cependant très mitigés. Cette étude ne vient qu'enrichir les débats au sein des projets ou programmes de développement. Dans la pratique, elle doit être combinée avec d'autres éléments de connaissances auxquels Ardesac a impulsé une dynamique de contribution importante. Ces éléments constituent des conditions indispensables à une gestion participative des ressources. Toutefois, ils ne sont pas exhaustifs car de nombreux autres facteurs sociaux et physiques peuvent être spécifiques à certaines zones et à certaines ressources naturelles. Pour obtenir des changements durables, la gestion concertée doit avoir une procédure plus rigoureuse pour s'adapter et réussir à se relier au contexte institutionnel local et supra local (D'Aquinot, 2007). Pour parvenir à de véritables changements sociaux ou institutionnels à terme, il faut avoir des objectifs au-delà des opérations pilotes et réussir à relier les citoyens impliqués dans la démarche à de plus larges réseaux et dynamiques de changement. La gestion participative doit être impérativement reliée à une véritable stratégie sociopolitique d'intervention intégrant les différents niveaux de décision. Toutefois, il n'existe pas de modèle particulier de gestion participative à promouvoir. Chaque situation induit des relations, des rapports de force différents entre les pouvoirs locaux et les différents groupes d'utilisateurs. Ce constat est déterminant pour identifier des démarches efficaces et viables de renforcement des instances locales.

Références bibliographiques

BANZHAF M., KIRSH-JANG, 2005. Les impacts socio-économiques de la gestion décentralisée des ressources naturelles. La contribution des conventions locales à la lutte contre la pauvreté. GTZ.

BARRIERE O., 1995. Gestion des ressources naturelles et conservation des écosystèmes au sahel : le foncier-environnement. Thèse de Doctorat de l'Université Paris I, 133 p.

- BINOT A., JOIRIS V.D., 2007. Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées : foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale. *Revue Vertigo*, 12 p.
- BONNET B., 2003. Charte de territoire et conventions locales : vers un renforcement de la gouvernance locale des ressources naturelles ? Analyse d'une expérience d'accompagnement des instances locales de gestion des ressources naturelles dans le Sud-Ouest du Tchad. Conférence sous-régionale : les conventions locales au Sahel : un outil de co-gouvernance des ressources naturelles ; Bamako, du 2 au 5 décembre 2003, 18 p.
- BONNET B., LARTIGES A., 2004. Problèmes juridiques pour l'utilisation de la faune sauvage autour de la réserve de Binder-Léré (Tchad). *Game and wildlife science. La faune sauvage : une ressource naturelle. Tome 1.*
- BONNET B., 2005. Concertation multiacteurs pour une gestion agro-pastorale. REDEV. Synthèse thématique. Réseau du développement durable.
- BORRINI-FEYERABEND G., TAGHI FARVAR M., NGUINGUIRI J.-C., NDANGANG V., 2000. La gestion participative des ressources naturelles : organisation, négociation et apprentissage par l'action. 96 p. Bourton-on-Dunsmore, Intermediate Technology Development Group, 22 p.
- BORRINI-FEYERABEND G., PIMBERT M. *et al.*, 2004. *Sharing Power, Learning by doing in co-management of natural resources throughout the world.* Cenesta, Tehran, IIED, IUCN/CEESP/CMWG.
- D'AQUINO P., 2007. Empowerment et participation : comment mieux cadrer les effets possibles des démarches participatives ? Proposition d'un cadre d'analyse à partir d'une synthèse bibliographique. <http://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00157747>. 30 p.
- HULMET D., MURPHREE M., 2001. *The promise and performance of community Conservation.* Portsmouth, N.H. : Heinemann. Instruments pour une dynamique de concertation. Karthala. 112 p.
- KPOWKA M.-T., 1996. Mission d'appui sur l'Approche Participative et genre au Projet SECOGERNE, Bangui, Rapport de Consultation pour le projet SECOGERNE. 72 p.
- KUMAR N., KAPOOR A.G., 2003. *Community-driven development. A study methodology and Operation Evaluation Department, World Bank.* 124 p.
- LAVIGNE DELVILLE Ph., 2001. *Quelle gouvernance pour les ressources renouvelables ? La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest.* Collection Etude de l'AFD, Agence Française de Développement. 59 p.
- LAZAREV G., ARAB M., 2002. *Développement local et communautés rurales. Approches et instruments pour une dynamique de concertation.* Karthala. 190 p.
- MAGRIN G., 2000. *Le sud du Tchad en mutation. Des champs de coton aux sirènes de l'or noir.* Thèse de Doctorat . Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, CIRAD-PRASAC, 1053 p.
- RIBOT J., 2004. *Waiting for democracy. The politics of choice in Natural Resource Decentralization.* Wachinton: WRI.
- RIBOT J.-C., 2007. *Dans l'attente de la démocratie. La politique des choix dans la décentralisation de la GRN.* WRI.
- TACHE B., IRWIN B., 2003. *Institutions traditionnelles, utilisateurs multiples et perspective moderne en matière de propriété commune : accompagner le changement au sein des systèmes pastoraux Borana.* 55 p.